

Principal Adverse Impact Statement

L'objectif du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) est de fournir plus de transparence sur la durabilité au sein des marchés financiers et des produits d'investissement. Ce document présente la manière dont les pratiques non durables sont prises en compte dans le processus d'investissement de nos différents fonds.

Depuis le tout début de son histoire, Funds For Good sait que sa responsabilité ne se limite pas à fournir aux investisseurs un rendement financier. Conscient du rôle sociétal qu'une entreprise doit jouer, Funds For Good a opté pour un modèle économique innovant, où 50% de ses bénéfices nets, avec un minimum de 10% de ses revenus, sont reversés à sa branche sociale, Funds For Good Impact. Funds For Good Impact contribue fortement à la réalisation des objectifs de développement des Nations Unies n° 1 - Pas de pauvreté, n° 8 - Travail décent et croissance économique, n° 10 - Réduction des inégalités et n° 17 - Partenariats pour les objectifs. En effet, Funds For Good Impact fournit des prêts d'honneur (taux d'intérêt de 0%, prêts sans garantie) ainsi que du coaching, aux entrepreneurs sans emploi ou aux entrepreneurs sociaux manquant de ressources pour obtenir un micro-prêt. Funds For Good Impact lutte contre la pauvreté et promeut l'entrepreneuriat social en donnant aux entrepreneurs les moyens de réaliser leurs rêves.

Depuis 2011, les investisseurs dans les solutions d'investissement Funds For Good ont généré un impact social considérable et tangible, grâce à ce modèle économique innovant.

L'une des principales caractéristiques de l'investissement à impact réside dans la tangibilité de l'impact généré. Funds For Good est un fier pionnier dans ce domaine, car son modèle a permis de générer un impact tangible bien avant le début de la récente tendance à l'investissement à impact.

Depuis quelques années, Funds For Good a également décidé d'appliquer des critères socialement responsables dans le processus de décision de ses fonds d'investissement. Cette décision a marqué le début d'un processus continu qui nous permettra, d'une part, de minimiser l'impact potentiellement négatif de nos fonds sur les personnes et la planète et, d'autre part, de maximiser la possibilité de générer un impact positif supplémentaire.

Funds For Good prend en compte l'impact négatif de ses investissements sur la durabilité de ses fonds d'investissement. Cette déclaration explique notre politique en ce qui concerne les impacts négatifs qui peuvent être causés par nos décisions d'investissement.

POLITIQUE D'EXCLUSION ET D'ABSENCE DE PREJUDICE

Face à l'inquiétude croissante des investisseurs concernant la mauvaise conduite de certaines entreprises, et avec la conviction que des entreprises prudentes et responsables diminuent le risque pour les investisseurs, un certain nombre d'entreprises et de secteurs ont été exclus de tous les compartiments de la Sicav FFG. L'exclusion de ces entreprises ou secteurs est liée à des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG). Vous trouverez ci-dessous une description de la manière dont cela est appliqué dans la FFG Sicav.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative volontaire basée sur l'engagement des chefs d'entreprise à mettre en œuvre les principes universels de durabilité et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs de développement des Nations unies. Les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies concernent les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Toute entreprise qui viole ces principes est exclue de notre univers d'investissement.

ARMEMENT

Aucun investissement ne sera fait dans des entreprises qui produisent des armes qui, par leur utilisation normale, violent les principes humanitaires fondamentaux. Ainsi, toute entreprise qui est impliquée dans des systèmes d'armes controversés est exclue de notre univers d'investissement. Ceci-ci comprend, entre autres : les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les mines terrestres, l'uranium appauvri, les armes biologiques/chimiques, les armes nucléaires,...

Toute entreprise qui tire plus de 5 % de ses revenus des armes conventionnelles est également exclue.

TABAC

Il existe suffisamment de preuves des effets négatifs du tabac sur ses utilisateurs et leur environnement et nous sommes favorables à des portefeuilles sans tabac. Toute entreprise qui tire plus de 10 % de ses revenus de la production de tabac, de produits contenant du tabac, de la distribution, de la vente au détail ou en gros de tabac est exclue.

CHARBON, PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNELS

Conformément à notre volonté d'atteindre les objectifs de Paris pour le climat, l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz non conventionnels devrait être réduite de manière drastique. À ce stade, nos fonds n'investiront pas dans des entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction thermique du charbon ou de l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz. Notre intention est d'abaisser cette limite avant 2025.

EXTRACTION DU PETROLE ET DU GAZ CONVENTIONNELS

Dans le cadre de l'extraction du charbon et du pétrole et du gaz non conventionnels, Funds For Good encourage toute initiative qui facilite une extraction plus propre des ressources, comme les sociétés d'extraction qui tirent une partie importante de leurs revenus du gaz ou d'autres types de sources d'énergie renouvelables. À ce stade, nos fonds n'investiront pas dans des sociétés d'extraction de pétrole et de gaz qui tirent moins de 40 % de leurs revenus du gaz et des sources d'énergie renouvelables.

GÉNÉRATION D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de l'extraction de l'énergie, Funds For Good analyse la chaîne de valeur et sélectionne les compagnies d'électricité qui agissent en conformité avec les accords de Paris pour le climat.

Aucun investissement ne sera réalisé dans les compagnies d'électricité qui ne sont pas alignées sur un scénario de réchauffement inférieur à 2 degrés.

En outre, les compagnies d'électricité dont plus de 30 % de la production d'énergie est basée sur le pétrole et le gaz ou le nucléaire sont exclues, ainsi que celles qui dépendent à plus de 10 % du charbon pour leur production d'énergie.

CONTRATS SUR MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

Nous sommes convaincus que les contrats sur les matières premières et agricoles devraient être utilisés par leurs principaux utilisateurs, tels que les agriculteurs désireux de protéger leurs revenus et les acheteurs désireux de garantir leurs prix d'achat, et non à des fins de spéculation financière. Aucun fonds FFG n'investira dans des contrats à terme et des contrats de produits de base non agricoles.

PAYS

Les fonds Funds For Good ne détiendront pas de dette publique ou d'entreprises publiques émises par des pays violant le Pacte mondial des Nations unies, ou faisant l'objet de sanctions internationales, ou par des pays soumis à un embargo par l'Union européenne. Cette liste est disponible sur www.sanctionsmap.eu et vise les pays faisant l'objet de mesures restrictives. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère d'exclusion en soi, les pays appliquant la peine de mort font l'objet d'une surveillance étroite. La plupart de ces régimes figurent dans la liste des sanctions internationales et sont donc exclus.

En outre, les fonds Funds For Good ne détiendront pas de dette publique ou d'entreprises publiques émises par des pays ayant un score de corruption <20 sur la liste de Transparency International (<https://www.transparency.org>).

AUTRES SUJETS

À ce stade, aucune analyse spécifique n'est appliquée sur des critères uniques tels que la biodiversité, l'utilisation de l'eau ou la fiscalité. Néanmoins, nos critères de notation ESG minimum de BBB pour les marchés développés et de BB pour les marchés émergents appliqués dans nos fonds nous permettent d'éviter la plupart des entreprises qui ne répondraient pas aux normes minimales sur ces sujets importants.

LISTES D'EXCLUSIONS ADDITIONNELLES

En guise d'assurance complémentaire pour exclure les entreprises et les secteurs susmentionnés, et afin de nous conformer à des normes supplémentaires, la FFG Sicav suit des listes d'exclusion reconnues par le secteur, telles que

- Norges Bank Exclusion List (<https://www.nbim.no/en/the-fund/responsible-investment/exclusion-of-companies/>)
- PPGM Exclusion List (<https://www.pggm.nl/english/what-we-do/exclusions/Pages/Exclusion-list-companies.aspx>)
- ASN Bank : producteurs d'armements nucléaires (<https://www.dontbankonthebomb.com/2019-producers-executive-summary/>)
- Global Coal Exit List:
https://coalexit.org/database?name=&production=All&power_capacity=1&powerprod=All&revenue=All&page=1

POLITIQUE ESG

Notre politique ESG s'applique aux sujets suivants:

- **Environnement:** nous diminuons l'impact carbone de nos portefeuilles
 - Emissions carbone, scope 1 + scope 2
 - Intensité carbone totale
- **Social:** nous augmentons la qualité sociale de nos portefeuilles
 - Types and localisation des opérations
 - Restructurations
 - Inégalités sociales
 - Management
 - Politiques du travail (anti-discrimination, travail des enfants, travail forcé, liberté d'association)
 - Politiques salariales, rotation des employés
- **Gouvernance:** nous avons adopté une politiques de droits de vote responsable

Environnement: Conformément aux accords de Paris, nous réduisons l'empreinte carbone de chaque compartiment de notre sicav d'au moins 20 % par rapport à leur indice de référence relative aux actions et obligations d'entreprises. Chaque mois, l'empreinte carbone totale de nos portefeuilles (sur la partie actions et obligations d'entreprises) est comparée à l'empreinte carbone de leur indice de référence correspondant. Si l'allocation ne répond pas aux critères, le gestionnaire d'investissement ajustera les positions du portefeuille afin de respecter la contrainte. La méthode de calcul est la suivante :
$$\left(\sum \text{investissements} / (\text{mkt cap Emetteur}) * \text{Emissions Emetteur} / \text{Market cap portefeuille} \right) * 1.000.000$$

Les données relatives à l'empreinte carbone doivent être disponibles pour au moins 90 % de la pondération du portefeuille pour laquelle une notation est disponible.

Pour des raisons de transparence, l'empreinte carbone est divulguée sur les fiches mensuelles de chaque compartiment.

Social: Étant donnée notre implication dans la philanthropie de Funds For Good et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour le bien-être des personnes travaillant chez Funds For Good, nous souhaitons encourager les investissements dans les entreprises qui se soucient du bien-être de leurs propres employés. Notre objectif est d'améliorer la qualité sociale des entreprises dans lesquelles le portefeuille investit, soit en améliorant le score du portefeuille par rapport à l'indice de référence d'un minimum de 10 %, soit en éliminant de notre univers d'investissement les 5 % d'entreprises les plus faibles par rapport à leur indice de référence respectif. Cette mesure s'applique uniquement aux actions et aux obligations d'entreprises.

Pour calculer le score social, nous utilisons le Labor Management Score des entreprises de notre univers, qui est un score couvrant plusieurs aspects tels que l'égalité des sexes, le recours au travail des enfants, les accidents du travail, la représentation des salariés, la réduction des effectifs, les conventions collectives, la rotation du personnel,...

Le score est adapté aux industries, aux secteurs et aux pays.

Chaque mois, le Labor Management Score de notre portefeuille (sur la partie actions et obligations d'entreprises) est comparé au Labor Management Score de leur indice de référence correspondant. Si l'allocation ne satisfait pas aux critères, le gestionnaire ajustera les positions du portefeuille afin de respecter la contrainte. La méthode de calcul est la suivante :

- Soit $\sum \text{actions (corporate bonds)} LMS * \text{poids actions est } 10\% > \text{corresponding benchmark's LMS}$
- Ou les 5% des entreprises présentant le plus faible LMS sont exclues de l'univers d'investissement

Les données relatives au Labor Management Score doivent être disponibles pour au moins 90 % de la pondération du portefeuille pour laquelle une notation est disponible.

Pour des raisons de transparence, le score de gestion du travail est divulgué sur les fiches mensuelles de chaque compartiment.

Gouvernance : une politique de droit de vote est mise en œuvre dans chaque compartiment, ce qui nous permet d'adopter une politique de vote responsable.

POLITIQUE BEST-IN-CLASS

L'objectif de ce filtrage est de s'assurer que toute action (ou obligation de société) ayant une pondération active (une pondération active est lorsque le poids d'une action (ou d'une obligation) dans le portefeuille > le poids de l'action (ou de l'obligation) dans son indice de référence correspondant), a un score ESG minimum de BBB pour les marchés développés, ou un score ESG minimum de BB pour les marchés émergents.

Toute entreprise qui ne répondrait pas à ces critères serait automatiquement exclue.

Pour les valeurs non couvertes par les fournisseurs de données, le filtre d'exclusions initial de notre politique est de toutes manières appliqué.

Engagement actionnarial: dans le cas d'investissements dans des sociétés pétrolières et gazières, les gestionnaires d'investissements engagent un dialogue avec ces sociétés afin de les encourager à fournir tous les efforts nécessaires pour parvenir à des traités internationaux sur l'environnement.